



# Groupement de Jeunes du Pays d'Allaire

Allaire – Béganne – Rieux

## RÈGLEMENT – saison 2025/2026 (U14 à U18)

### **Esprit sportif et respect des autres**

A l'entraînement comme en match, chaque joueur s'engage à respecter les lois du jeu de football, ses adversaires, ses coéquipiers, ses dirigeants et les arbitres.

Les éducateurs, entraîneurs et dirigeants sont garants de ces valeurs d'esprit sportif et de respect. Ils s'engagent à les faire respecter par les jeunes.

### **Entraînements**

Les entraînements ont lieu au stade d'Allaire pour les U14-U15 et au stade de Rieux pour les U16-U17.

**Horaires :**

	<b>U14-U15 à Allaire</b>		<b>U16-U17 à Rieux</b>
mardi	De 17h30 à 19h15	mercredi	De 18h00 à 19H30
jeudi	De 17h30 à 19h15	vendredi	De 18h00 à 19h00

Le joueur doit arriver si possible 15 minutes avant le début de la séance.

La présence aux entraînements est obligatoire, cela conditionne la participation aux matchs le samedi.

En cas d'empêchement, le joueur est tenu de prévenir son entraîneur.

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur (montre, bracelet, boucle d'oreille, téléphone, smartphone, ...). Le GPJA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### **Matches**

Pour les catégories U14 à U17, les matchs ont lieu le samedi à 15h00. A domicile, ils se déroulent sur l'un des terrains des 3 clubs du GPJA : Allaire, Béganne, Rieux ou Théhillac.

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matchs du samedi.

Les convocations aux matchs sont communiquées sur le site internet du GPJA :

<https://gfjallaire.sportsregions.fr/>

Le lieu de convocation pour tous les joueurs et pour tous les matchs est le stade d'Allaire.

En cas d'absence pour un match, les parents ou le joueur doivent prévenir leur responsable d'équipe avant le jeudi soir.

Les parents doivent s'assurer de la présence du ou des dirigeants responsables avant de laisser leur enfant au stade. Ils doivent se renseigner sur l'heure probable de retour.

### **Transport**

Les parents désignés pour emmener les joueurs en déplacement lors des matchs du samedi (*voir planning sur le site internet du GPJA*) doivent être présents au stade d'Allaire, à l'heure fixée sur la convocation. En cas d'empêchement, ils doivent impérativement se faire remplacer. En cas de difficulté, prévenir le responsable de l'équipe (N° de téléphone sur la convocation) avant le samedi matin. Au retour au stade, au moins un dirigeant de l'équipe attendra sur place que le dernier jeune soit récupéré par ses parents.

## Sécurité

Pendant la durée des entraînements et des matchs, incluant les temps de changements dans les vestiaires, les joueurs sont sous la responsabilité de leurs éducateurs. Durant ce temps, il est interdit aux jeunes de quitter le stade sans autorisation de leurs éducateurs.

En cas de défaut de comportement d'un joueur, les éducateurs se réservent la possibilité d'appeler les parents du jeune pour que ceux-ci viennent le récupérer.

Pour les rendez-vous d'avant match, les jeunes devront se réunir devant le panneau d'affichage, à l'entrée du stade d'Allaire, à l'écart de la route et du parking des voitures.

## Tenue – Hygiène

Les joueurs doivent venir au stade dans une tenue différente de leur tenue de footballeur. Pour les matchs, le GJPA fournit aux joueurs une tenue complète (maillot, short et chaussettes). Le lavage de maillots et des shorts est pris en charge par le GJPA.

Le survêtement du GJPA doit être porté les jours de matchs. En plus du survêtement, les joueurs doivent prévoir un vêtement de pluie en cas de nécessité.

A l'issue des entraînements et des matchs, les joueurs sont tenus de se doucher et de se changer. Avant de quitter les vestiaires, ils doivent s'assurer de n'avoir oublié aucun vêtement ou affaire personnelle.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de tous les stades du GJPA.

## Vestiaires et matériel

Les vestiaires sont mis à la disposition du GJPA par les mairies des communes du GJPA. Les joueurs sont tenus de respecter les locaux et de les garder en bon état de propreté. Les dirigeants sont chargés de désigner des joueurs pour le nettoyage des locaux après utilisation (passage raclette et/ou balai).

Le nettoyage des chaussures doit se faire exclusivement sur les ouvrages extérieurs réservés à cet effet à côté des vestiaires.

En cas de dégradation volontaire des locaux ou matériels, constatée par les éducateurs et dirigeants du GJPA, le ou les jeunes concernés devront assumer les conséquences financières liées aux éventuelles réparations.

Le matériel d'entraînement est mis à disposition des jeunes par le GJPA (ballons, plots, piquets, chasubles, ...). Après utilisation, les jeunes participent au rangement du matériel avec leurs éducateurs. Après utilisation, les jeunes participent à son rangement avec leurs éducateurs.

## Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement qui a été approuvé par le joueur (défaut de comportement, manque de respect des personnes et des biens, ...), les dirigeants du GJPA se réservent la possibilité d'appliquer des sanctions. Ces sanctions seront prises de façon proportionnée et en informant les parents du jeune. En cas de difficulté extrême, cela pourra aller jusqu'à l'exclusion définitive du joueur du GJPA.

**Toutes les informations utiles au cours de la saison sont à disposition sur le site internet du GJPA**

**<https://gfjallaire.sportsregions.fr/>**

Vous y trouverez notamment les convocations pour les matchs, le planning pour les transports (parents taxi). Il y a aussi beaucoup d'autres informations : le calendrier de la saison, les comptes-rendus de matchs, le classement des équipes (lien avec le site du district), les dirigeants du GJPA, des photos, la boutique,